

Compte rendu – Séance du 23 septembre 2025

Commune de Lauvigne – Conseil Municipal
Séance du mardi 23 septembre 2025 à 20h30 – Salle du Conseil Municipal

Présents : M. le Maire, 11 conseillers municipaux (quorum atteint)
Secrétaire de séance : Mme Martin

Ouverture de la séance

Le Maire ouvre la réunion en insistant sur l'importance des points à l'ordre du jour, notamment le projet d'extension de l'école primaire qui répond à la forte hausse des effectifs scolaires.

Ordre du jour

1. Extension de l'école primaire
 2. Adoption du règlement du marché hebdomadaire
 3. Plan communal de sauvegarde
-

Délibérations

1. Extension de l'école primaire

Le Maire rappelle que l'école accueille aujourd'hui **138 élèves**, soit une hausse de 10 % en deux ans. Deux salles de classe supplémentaires sont nécessaires pour anticiper les années à venir.

Le projet présenté par l'architecte prévoit :

- deux classes de 60 m² chacune,
- rénovation de la cour avec revêtement drainant,
- création d'un préau couvert de 100 m²,
- amélioration de l'accessibilité (rampe PMR).

Coût estimatif : 480 000 €, financés à hauteur de :

- 120 000 € par une subvention de l'État,
- 100 000 € par le Conseil départemental,
- 260 000 € restant à la charge de la commune (emprunt sur 15 ans).

Mme Martin soutient fermement le projet, rappelant que « l'école est le cœur de la vie communale ».

M. Lefèvre approuve également, soulignant qu'il s'agit d'un investissement durable.

M. Dubois exprime son opposition, craignant que l'endettement freine d'autres projets (équipements sportifs notamment).

→ **Vote : 10 pour, 1 contre.**

2. Règlement du marché hebdomadaire

Après un mois de fonctionnement expérimental, le marché de Lauvigne connaît un réel succès (15 exposants réguliers, 200 visiteurs en moyenne).

Le règlement fixe désormais :

- horaires (8h–13h),
- redevance (5 €/m linéaire par semaine),
- attribution des emplacements par la mairie avec priorité aux producteurs locaux,
- obligation de respecter la propreté et l'interdiction des sacs plastiques à usage unique.

→ **Adopté à l'unanimité.**

3. Plan communal de sauvegarde (PCS)

Le Maire présente le document élaboré avec la Préfecture. Le PCS fixe les procédures d'alerte et de gestion en cas de risques : inondations, incendies de forêt, tempêtes, coupures électriques prolongées.

Un **réfèrent communal de sécurité** sera désigné : Mme Bernard accepte cette mission. Des exercices de simulation seront organisés avec la gendarmerie et les pompiers dès le premier semestre 2026.

→ **Adopté à l'unanimité.**

Clôture de séance

Le Maire remercie les conseillers et insiste sur « la capacité du conseil municipal à porter des projets ambitieux tout en gardant l'intérêt collectif comme priorité ».

Séance levée à 21h40.